

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73077

Objet

Approbation d'une nouvelle liste d'acquéreurs de terrains dans les zones SEMARROY

DATE DE CONVOCATION

13 avril 1973

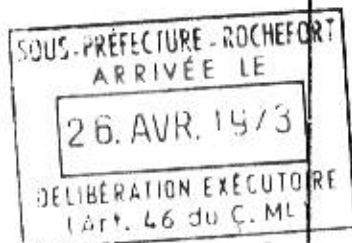
DATE D'AFFICHAGE

13 avril 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 19

Nombre de votants 19



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix neuf avril à 18 heures 45
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, BROTEAU, BERLAND, DOMEQ, BOUCHET, BARRIERE, BOUTET, TAP, Mme FAVIERE.

EXCUSES : MM. de LIPKOWSKI - PAPEAU
formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM.

Absents : MM. de LIPKOWSKI, COLLE, DELAIR, LARGETEAU, RIVIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

M. Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code de l'Urbanisme et de l'Habitation, article 78-1 (modifié par le décret du 19 Mai 1959) et l'article 375 du Code Municipal,

Vu les statuts de la SEMARROY,

Vu le décret du 1er Juin 1960, approuvant les Cahiers types d'aménagement urbain,

Vu les conventions de concession :

- de la Zone d'Habitation, en date du 15 Octobre 1965
- de la Zone d'Activités Economiques Complémentaires, en date du 28 Décembre 1965,
- de la Zone Commerciale, en date du 5 Décembre 1968,

Vu les délibérations du Conseil Municipal d'approbation de ces concessions, à savoir :

- de la Zone d'Habitation, en date du 1er Octobre 1965,
- de la Zone d'Activités Economiques Complémentaires, en date du 1er Octobre 1965,
- de la Zone Commerciale, en date du 13 Septembre 1968,

DECIDE :

1°) - d'arrêter ainsi qu'il suit une nouvelle liste de bénéficiaires de terrains dans les différentes zones :

a) - Zone d'Habitation (résidences individuelles)

	N° des lots	Superficie	Prix
- RICHARD	Délaissé	65	4.387,50
- CASSARD	complément	99	7.425,00
- DUBOIS	146	364	27.300,00

	<u>N° des Lots</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix</u>
- MOINE	300	280	21.000,00
- GENERAUD	302	280	21.000,00
- DROUILLARD	304	290	21.750,00
- BRINDEAU-DROUILLARD	303	280	21.000,00
- COMBAS	210-211-212	690	51.750,00
- MOREL	complément	90	6.750,00
- DAUBAS	301	276	20.700,00
- ROSELLO	complément	60	4.500,00
- EULTEAU	329	420	31.500,00
- GRANJON	334	490	36.750,00
- ROSELLO	335	520	39.000,00
- COMBAS	208-209	600	45.000,00
- PELLETIER	337	510	38.250,00
- Sté DORDOGNAISE	321	450	33.750,00
- Sté DORDOGNAISE	328	380	28.500,00
- FAURIEUX	309	300	22.500,00

b) - Zone d'Activités Economiques Complémentaires

- GRAMMATICO (BMW)	32	1.315	21.040,00
- LACOMBE (GROUPELEC SAINTONGE)	1 d	2.300	36.800,00

c) - Zone Commerciale

- MONCEYRON	18	4.000	72.000,00
-------------	----	-------	-----------

2°) - de soumettre cette liste à l'approbation du Comité prévu au Cahier des Charges de concession (article 17) et au Code de l'Urbanisme.

Fait et Délibéré à ROYAN les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué

